

## CERTIFICAT

BLOCS-BAIES PVC AVEC COFFRE DE VOLET ROULANT

### AM-PVC 82

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

**La société** **ATLANTEM INDUSTRIES SAS**  
**PARC D'ACTIVITÉS « LA NIEL » - BP 21**  
**FR-56920 NOYAL PONTIVY**  
**Usine de** **FR-56920 NOYAL PONTIVY**

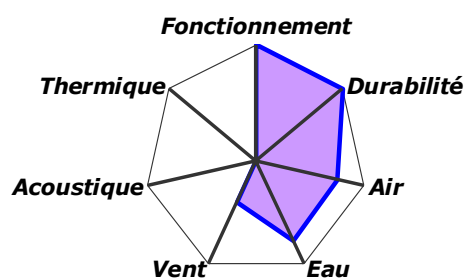
le droit d'usage de la marque NF BLOCS-BAIES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 435D-80-83 du 24 juillet 2019

*Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.*

*Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf> pour en vérifier sa validité.*

### CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



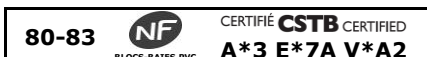
#### Classement A\*E\*V\* certifié :

- A\*3 E\*7A V\*A2
- A\*3 E\*7A V\*A2 (s)

■ Performances minimales

■ Performances maximales pouvant être atteintes

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :



Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 5 pages.

#### Contact CSTB :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES  
Tél. : 01 64 68 84 45  
E-mail : NF220@cstb.fr

Pour le CSTB  
Pour le Président

Yannick LEMOIGNE

## **FABRICATIONS CERTIFIEES**

Cette fiche précise les modèles de blocs-baies certifiés et leurs classements.

Seuls les blocs-baies conformes à la description et constitués de fenêtres et portes-fenêtres de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

**Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 80 - 83**

### **1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED**

#### **1.1 Fenêtres et portes-fenêtres**

Les types et dimensions des fenêtres et portes-fenêtres utilisées dans les blocs-baies sont prévus dans le certificat NF « FENETRES PVC » associée à la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED n° **4999G-80-101**.

#### **1.2 Coffres**

Les coffres en PVC doivent être conformes à ceux définis dans l'Avis Technique de référence.

Les fermetures composant le bloc-baie doivent être marquées du n° **306-119**

Les types et dimensions des fermetures utilisées sont prévus dans le certificat NF « Fermetures » associé.

#### **1.3 Vitrages isolants certifiés**

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

#### **1.4 Quincaillerie**

- Crémones: WINKHAUS, MACO, renvoi de fouillot FERCO
- Loqueteaux : FERCO
- Organes de rotation : WINKHAUS, MACO, CEMOM MOATTI, OTLAV

#### **1.5 Renforts**

- Fenêtre : selon les dispositions prévues par le fabricant avec une référence spécifique en traverse haute dormant.
- Coffre : renfort en sous-face selon les dispositions prévues par le fabricant.

## 2. MARQUE NF

Les caractéristiques sont certifiées pour des blocs-baies utilisés en neuf ou en réhabilitation. Elles ne valent que pour des blocs-baies posés en tableau, en applique, en feuillure intérieure ou sur dormant existant.

### 2.1 Fenêtres

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3 dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la **classe 3** pour l'essai de résistance au vent n'est pas requise.

### 2.2 Fermetures

Les fermetures sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD P25-202 (DTU34-2) « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent », dans la limite des niveaux de classement certifiés.

Les niveaux des classes des fermetures utilisées dans les blocs-baies sont fonction de leur configuration et des dimensions. Ils sont définis et prévus par la certification NF « Fermetures ».

Décision d'admission n° 435D-80-83 du 24 juillet 2019  
page 4

**2.3 Blocs-baies sans allège ou avec allège ne participant pas à la sécurité aux chutes des personnes**

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

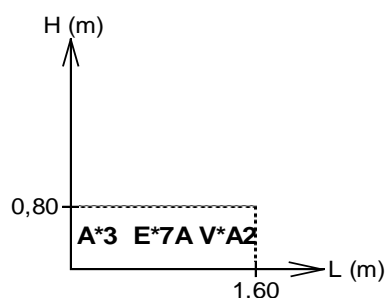
- tableau pour des mises en œuvre en neuf,
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

**DIMENSIONS MAXIMALES (HORS COFFRE) DES FENÊTRES EQUIPANT LES BLOCS-BAIES POUR UN CLASSEMENT**

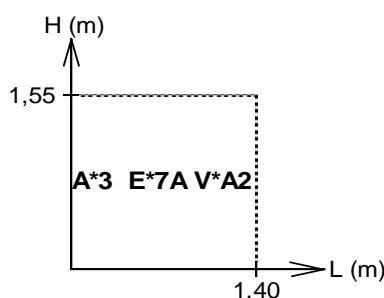
**A\*3 E\*7A V\*A2**

**à 1 vantail**

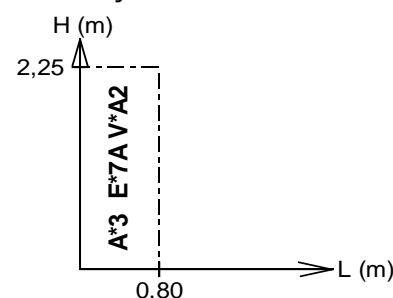
*à soufflet*



*oscillo-battant*

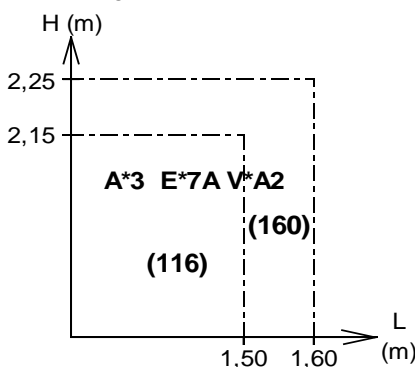


*à la française ou oscillo-battant*



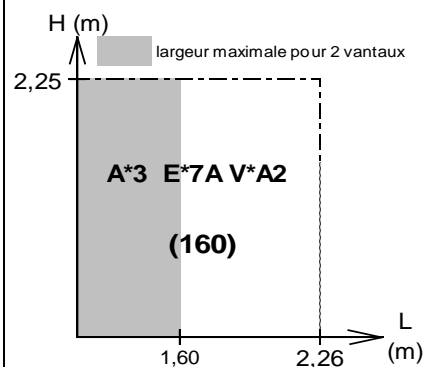
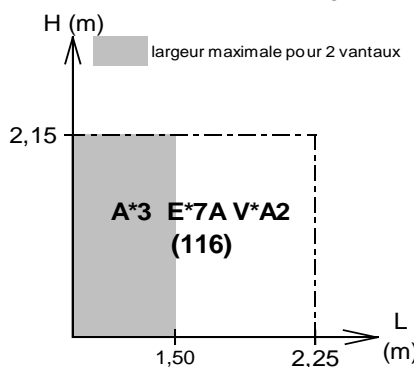
**à 2 vantaux**

*à la française ou oscillo-battants*



**à 3 vantaux**

*à la française ou oscillo-battants*



Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement

Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel

#### **2.4 Blocs-baies avec allège participant à la sécurité aux chutes des personnes**

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions tableau pour des mises en œuvre en neuf.

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et pour un classement V\*A2(s) (§7.1.2)

L'allège, comportant un remplissage constitué d'un double vitrage 44.2/12/4 (44.2 en face extérieure), satisfait aux conditions de sécurité aux chutes des personnes (selon la norme P08-302 d'octobre 1990).

| <b>DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES EQUIPANT LES BLOCS-BAIES<br/>AVEC ALLEGE PARTICIPANT A LA SECURITE AUX CHUTES DES PERSONNES<br/>CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT<br/>A*3 E*7A V*A2 (s)</b> |                               |                           |                           |
|--|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Dimensions<br/>maximales<br/>H x L (m)</b>  | <b>Référence des profilés</b> |                           | <b>Assemblage</b>         |
|  | <b>Traverse</b>               | <b>Renfort métallique</b> |                           |
| 2,25 x 1,40  | 5182                          | 3241                      | Thermosoudé en V          |
| 2,25 x 1,40  | 5182                          | 3241                      | Mécanique<br>(réf : 3273) |

Le vitrage composant l'allège sera au minimum celui testé dans le cadre des essais (44.2 en face extérieure), ou un vitrage déterminé selon les règles d'équivalences décrites au FD DTU39 - P5.